

**EDITORIAL – Code Anticorruption
L'éthique, un des piliers du Groupe GUILLIN**

Depuis sa création, notre Groupe s'est construit autour de valeurs fortes et de convictions qui assurent son développement et guident le comportement de chacun.

Parmi ces valeurs, l'éthique a toujours été inscrite dans nos gènes et nous a permis de bâtir ensemble une réputation exemplaire.

Ce qui a été construit de manière innée doit aujourd'hui être formalisé pour en assurer la pérennité. En effet, la réglementation en France, dite Loi Sapin II, exige aujourd'hui que chaque entreprise prenne les mesures destinées à prévenir et à détecter, en France ou à l'étranger, la commission de faits de corruption ou de trafic d'influence.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration et la Direction Générale du Groupe GUILLIN ont décidé d'adopter le Code de Conduite anticorruption rédigé par Middenext afin de concrétiser leurs engagements et celui du Groupe sur ce sujet et de le partager avec tous les collaborateurs ainsi que tous les tiers avec lesquels le Groupe est amené à interagir.

Nous souhaitons montrer ainsi que notre Groupe s'attache à respecter les standards professionnels et éthiques les plus élevés, tant à l'égard de ses salariés et actionnaires que de ses clients, fournisseurs et partenaires.

De manière générale, ce Code de conduite répond à l'ambition de notre Groupe de promouvoir, dans la réalisation de nos priorités stratégiques, nos valeurs en matière d'éthique et de se conformer aux grands standards internationaux en la matière.

Les règles ainsi posées s'imposent à tous quels que soient sa fonction, sa localisation ou son niveau hiérarchique au sein de notre Groupe, sans aucune exception. Ces règles ne dispensent pas d'exercer son propre jugement et de faire preuve de bon sens. Chacun de nous engage sa responsabilité quand ces règles ne sont pas respectées. Il est alors susceptible d'encourir lui-même et de faire encourir au Groupe GUILLIN des amendes ou des sanctions civiles ou pénales. Il sera donc fait preuve d'une grande vigilance quant au respect de ces règles.

Le code de conduite anticorruption en français est accessible sur la page « Investisseurs » de notre site internet www.groupeguillin.fr, sous « en savoir plus sur notre code de conduite ».

Nous sommes tous des ambassadeurs du Groupe GUILLIN et nous devons contribuer, par notre comportement, à conforter son intégrité et sa réputation. Nous savons que nous pouvons compter sur tous pour agir en ce sens.

François GUILLIN
Président du Conseil d'Administration



Sophie GUILLIN
Directeur Général

